

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant nomination d'un délégué au comité de direction  
des services humanitaires de la Communauté francophone  
de la Croix-Rouge de Belgique**

**A.Gt 21-11-2003**

**M.B. 13-01-2004**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juillet 1998 portant approbation des nouveaux statuts de la Croix-Rouge de Belgique;

Vu les statuts de la Croix-Rouge, notamment les articles 18 et 23;

Vu la délibération du comité de Bruxelles-Capitale du 20 juin 2003;

Vu la délibération du comité de direction du 9 septembre 2003;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la nomination du délégué de la communauté francophone du Comité de Bruxelles-Capitale au comité de direction des services humanitaires de la Croix-Rouge de Belgique;

Sur proposition du Ministre ayant la Santé dans ses attributions;

Vu la délibération du Gouvernement du 12 novembre 2003.

Arrête :

**Article unique** : - Monsieur Eric RENARD est nommé délégué au comité de direction des services humanitaires de la communauté francophone de la Croix-Rouge de Belgique.

Bruxelles, le 21 novembre 2003.

Par le Gouvernement de la Communauté française,

La Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,

N. MARECHAL